

***Texte revu et augmenté ayant un intérêt singulier dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives. Nous transmettons ce mémoire qui pourrait être déposé lors de la première séance de l'étude détaillée du projet de loi.***

## **Le biais nihiliste des débats sur la Charte des valeurs et de la loi sur la laïcité**

*Par M.P.,*

*Citoyen*

*Mai 2025*

*Nous souhaiterions attirer votre attention sur un point particulier en revenant sur un débat qui date de 2013, mais qui est toujours d'actualité. À mon sens, l'orientation était biaisée, même si elle relevait d'une approche légaliste fonctionnelle et légitime.*

En première partie nous soumettons le texte « Le biais nihiliste des débats sur la Charte des valeurs », sous lequel des observations sont toujours pertinentes.

En deuxième partie, nous soutenons que ces mêmes influences se retrouvent dans la loi sur la laïcité. Nous suggérerons une modification essentielle du premier article.

Michel Pagé, citoyen  
Mai 2025

*Première partie :*

***Un texte revu, Le biais nihiliste des débats (2013)***

*Ce débat sur les valeurs qui se profile sur une toile de fond identitaire semble bruyamment déraiper - et le bruit hébète plus qu'il ne porte au dialogue -, car des attitudes et des réflexes expriment une forme de biais nihiliste. Le reconnaître, en prendre conscience, serait déjà utile pour éviter de s'enfermer à une galère sans lumière...*

Les orientations inscrivent un combat indirect d'idéologies où se confortent une certaine action féministe, des relents d'un esprit anticlérical d'idéologues - dont l'éducation fondamentale date d'une époque où l'Église catholique était omniprésente -, et l'expression d'une certaine gauche égalitariste sortie de la Révolution dite tranquille et d'institutions d'enseignement populistes. Chacun a son projet ou des motivations inavouées, et les luttes sectaires qui en émanent inscrivent une composition fragmentée à laquelle ne pourraient s'identifier ceux qui sont plus épris de Liberté que de dictats. Or, les grands pays entretiennent l'amour de la Patrie, non l'exclusion par des lois restrictives faites au goût opiniâtre de quelques-uns.

Ainsi, le débat ne reflète pas des arguments objectifs : il trahit des élans de révolte d'un temps perdu où les antagonistes transposaient leurs problèmes d'estime de soi. On nous communique l'impression d'une recherche d'une revanche contre un passé, de tentatives de lutter contre l'angoisse irrésolue d'une période difficile de leur enfance marquée par la souffrance... Pour réussir cette quête, on nous communique encore l'impression que la collectivité doit souffrir aussi et s'avancer dans un puits de l'oubli...

Le dialogue souhaité se transforme alors en un combat pour la suprématie d'une conception particulière de la société de droits. Mais des idéologues et des « *istes* » penchent alors vers une forme d'intégrisme : ils tentent d'imposer une direction fidèle à leur pensée ou à leurs motifs psychologiques voilés... Un dialogue heureux exigerait une psychothérapie de ces "*istes*" pour qu'ils acquièrent un contrôle sur leurs sombres pulsions de vouloir imposer une idéologie en lieu et place de l'amour de la Patrie. Reconnaître ces non-dits permettrait de développer un réflexe salutaire pour ne pas être entraîné par une volonté psychotique de certains mus par une énergie obsessionnelle.

La suite heureuse dudit débat de société, voire la santé des Institutions démocratiques et le bien commun, exigerait que soient démasquées ces formes de mutilation que quelques-uns voudraient étendre à l'ensemble de la collectivité et que l'on prenne conscience du biais nihiliste que véhiculent ces non-dits. On ne

peut qu'éprouver de la tristesse de toutes les formes de mutilation qui traduisent un mal existentiel d'un peuple, tel le font les piercings ou les tatouages, défigurant de la tête aux pieds pour la vie durant un corps de trop de Québécois dont l'être éprouverait une angoisse identitaire.

Une partie du problème auquel on semble vouloir s'adresser sans le préciser serait une forme de mal de vivre identitaire ou d'une pulsion à l'auto-annihilation. Pourtant, l'intégration positive même dépend du degré d'espérance dont fait preuve la société d'accueil, car une culture vit de croyances, de valeurs et d'espérance, et non de sombres pensées ou d'aspirations à un vide spirituel...

Ce débat autour des interdictions de signes religieux emmêle valeurs et identité à des manifestations nihilistes. À la résilience traditionnelle de la société canadienne-française on voudrait substituer une forme de négation de l'identité, une négation qui anéantirait des valeurs patrimoniales. Dans l'histoire de la société canadienne-française, de trop nombreuses défaites, jadis occultées par une foi salvatrice s'ouvrent maintenant sur un mal-être, une forme de mépris de soi pour conjurer un mal existentiel.

Le débat autour des *orientations* donne à observer une tendance généralisée à s'effacer par crainte de devoir répondre à des revendications religieuses de groupes nouvellement accueillis. S'effacer, nier une composante identitaire cohésive, par crainte qu'un lot de revendications et de demandes d'accommodements ne surgisse: quel errement sur le plan de la raison que ce nihilisme qui invite à l'amnésie collective ou à l'effacement d'une culture distincte et spécifique ou à faire table rase d'un héritage fort, comme si toute difficulté pouvait être résolue par l'appel au vide... La nature a horreur du vide, qu'elle invite à combler de toutes les formes d'idéologies et de revendications...

Ainsi, un faux raisonnement est introduit par une forme de nihilisme doublé d'égalitarisme, qui conclut à tort que les signes religieux issus de la tradition judéo-chrétienne doivent être retirés de la scène publique (tel le crucifix à l'Assemblée nationale, ou pourquoi pas la fleur de Lys laquelle à sa base est constituée d'une croix, cela dit pour aider à comprendre l'essence de bien des errances potentielles...). Car alors, argumente-t-on, comment expliquer à un immigrant qu'il ne portera plus un costume symbolique de son appartenance religieuse lorsqu'il représente l'État, ou à une enseignante musulmane qu'elle doit laisser son voile à la maison, alors que la société d'accueil continuerait de s'attacher à ses symboles religieux patrimoniaux? Que penseront-ils de l'ambivalence du gouvernement, s'il ne retire pas le Crucifix de l'Assemblée nationale ou si la majorité ne souffre pas des mêmes interdits? Mais en faisant valoir cet argument égalitariste, on confond neutralité de l'État et laïcité avec une forme de nihilisme. On oublie que *la condition initiale d'une intégration réussie est d'adhérer aux valeurs*

*communes de la société d'accueil* (M. Maka Kotto, ministre de la Culture) et non que la société distincte minoritaire s'annihile. Sous la poussée du nihilisme égalitariste, il y a peu de chances que soit compris le message normal selon lequel la responsabilité première du nouvel arrivant est de s'intégrer positivement à la société d'accueil, à ses valeurs, à ses traditions, à son identité culturelle...

Il faut comprendre les expressions plus dures du nihilisme à travers des interprétations tendancieuses qui masquent des objectifs idéologiques, qu'ils soient de féministes, d'idéologues ou de radicaux dits de gauche. Ceux-ci peuvent camoufler des rancœurs ou des hontes inavouées, ce qui est tu révèle souvent plus que ce qui est prétendu.

Disons quelques traits caractéristiques de factions intégristes. Des groupes féministes radicaux (*à ne pas confondre avec le féminisme*) tentent de tout leur force idéologique d'influencer le débat actuel. Un message féministe radical lie l'inégalité entre les hommes et les femmes à une forme de croisade contre tous les signes religieux, et les confond même avec une exigence de neutralité de l'État, voire avec une condition à l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette prise de position balaye déjà à néant l'histoire, la contribution des communautés religieuses au Canada-français et au Québec, ainsi que l'impact positif du catholicisme culturel sur la cohésion sociale.... L'intransigeance avérée joue alors dans le sens d'un nihilisme historiciste, de l'annihilation de traits identitaires distinctifs au profit d'un plan idéologique... Ce genre d'intention n'est pourtant jamais avoué, car le dévoiler reviendrait à anéantir son impact et à réduire l'adhésion espérée de l'ensemble. Mais, quand on y regarde de plus près, on aperçoit déjà la forme initiatique de la femme en quête de sens devant le miroir, stupéfiée par les ravages d'un mal-être anxigène (Peintures d'Otto Dix, *La Jeune fille devant le miroir*, ou le cri). Certaines manifestations féministes radicales révéleraient un tel degré d'angoisse, voire de rage, qu'on ne pourrait qu'y lire une manifestation exutoire de tensions intérieures, voire de troubles psychologiques.

La nouvelle *Le torrent* d'Anne Hébert met en scène une forme d'adversité qui caractérise certains motifs d'un certain combat féministe extrême ou à tout le moins une tension caractérielle de la femme québécoise soumise au joug d'un catholicisme sombre, dominateur et ostracisant qui aura marqué le Québec d'avant la Révolution tranquille.

Une fille-mère rejetée par sa communauté et de sa famille, livrée à une interprétation sectaire de la religion se voue à une dure vie de sacrifices espérant le pardon, le salut de son âme et sa rédemption... Elle destine son fils à la prêtrise, sacrifice de la mère afin de regagner l'estime de soi et de son village. Elle préférera détruire son fils plutôt que de le voir se libérer de son emprise et de son pouvoir dominateur et rejeter le destin qu'elle lui impose. Son salut dépend de l'ampleur de la destruction de soi et de son fils. Son fils sourd à sa volonté n'entend plus que

le grondement du torrent. Il restera l'objet d'une pulsion dominatrice que la mère réorientera en provoquant la souffrance d'un étalon symbolisant tous les hommes, afin de soulager son mal intérieur, une rancœur alimentée par des tourments psychologiques.

*Le torrent* illustre l'action d'un *moi psychique* haï, qui ne peut se libérer de l'asservissement de ses pulsions qu'en annihilant les autres, tel une femme acariâtre qui frôlerait l'infanticide pour se venger d'elle-même et de tous les hommes. La religion est alors perçue comme une torture plénipotentielle infernale qui n'a plus rien à voir avec le message évangélique d'Espérance. Les attaques débridées contre la religion patrimoniale traduiraient une forme de haine de soi transférée aussi sur les autres, en l'occurrence les hommes et tous les symboles qui rappellent le patriarcat... Alors l'image de la femme se révèle dans son entièreté dans le miroir : elle crie hystériquement et, par ce cri viscéral, elle tente d'annihiler tout ce qui représente pour elle un danger : les hommes, les signes religieux et toute forme de foi salvatrice. L'être se transmute alors en une bête tueuse d'hommes pour rendre son mal de dents plus supportable.

Une pulsion radicale des *istes* serait ainsi proportionnelle à un mal de vivre. Tel dans *Le Torrent*, le salut dépendrait du degré d'annihilation qui serait transposé dans les comportements des enfants et alors le mal se répandrait à la génération suivante sans que des raisons objectives ne le justifient. Les relations hommes-femmes seraient difficiles dans la société québécoise; et, alors assurément la femme serait pas l'avenir de l'homme.

Par ailleurs, l'activisme féministe semble souvent adopter une manière singulière de promouvoir l'égalité des femmes en faisant valoir qu'elles sont victimes. Cet art de la victimisation rend impossible la réconciliation et entretient un réflexe vindicatif insupportable.

Le sujet de la *Charte québécoise* devient alors une sorte de terrain vague où se joue une guerre de factions au sein d'un mouvement laïciste radical. Certains y voient un moyen d'affirmer des revendications féministes, d'autres un moyen d'affirmer l'égalité hommes-femmes, tandis que d'autres y voient un risque de limiter la liberté des femmes musulmanes orthodoxes ou de compromettre l'accès au travail pour celles qui porteraient des signes jugés ostentatoires.

Certains activistes y verraient d'ailleurs l'occasion d'accuser d'islamophobie afin de servir leur cause islamiste en terre chrétienne réputée tolérante. On fait porter l'odieux aux femmes musulmanes, alors que c'est le caractère vindicatif d'activistes islamistes qui est en cause. Ainsi, les orientations adoptées sont trop larges et dépassent une zone consensuelle spontanée. Y élaborerait-on un plan de réingénierie sociale des fondements identitaires ? Bref, la question de la Charte devient le prétexte d'une récupération d'un combat d'une autre nature, alors que

des valeurs communes devraient rassembler et contribuer à la coopération et à la cohésion sociale.

Par ailleurs, *victimisation* et confrontations vindicatives feraient du Conseil du Statut de la Femme (CSF) un lieu de tensions alors que le principe agréé 'égalité entre les hommes et les femmes serait déjà récupérée par des courants d'un *wokisme* quasi-religieux intolérant. Lorsque le CSF serait aussi utile qu'un Conseil du statut de l'homme (CSH), que les deux travailleraient dans un même édifice, sur un même étage, et baiseraient dans les mêmes locaux, l'abolition du CSF et du CSH annoncerait un état d'égalité effectif entre les hommes et les femmes, basé sur le respect mutuel et la dignité humaine, et non sur des revendications acerbes constantes. Alors, *Quand les hommes vivront d'amour, mais moi je serai mort mon frère...*

D'ici là *la femme n'est pas l'avenir de l'homme, tout comme cette potentielle loi en devenir incluant des valeurs laïques n'est pas la solution à un problème plus circonscrit*, alors que la citoyenneté affirmée auprès de tous et de tous les immigrants engagés volontairement dans un processus d'intégration positive ce qui se définirait plus largement par un attachement progressif et affirmé au pays, à sa Nature, à son histoire et à sa langue identitaire... Et, d'ailleurs, pourquoi n'enseigne-t-on pas l'histoire du Canada français ? Cela pourrait permettre de se rassembler pour relever ensemble les défis des citoyens qui regardent dans la même direction. À sensibilités différentes, privilégier un dialogue utile pour une unité dans la diversité. Et si la Charte et la loi conviaient à un être une sorte de guide spirituel pour l'humanité en un peuple minoritaire en proie à une désintégration sociale et une crise identitaire et qui appelle à grands cris au respect de ses us et coutumes et ses appartenances viscérales à ses patrimoines et à sa Nature.

En définitive, les *orientations* vers un cadre légal portant sur une "laïcité citoyenne" et des principes d'intégration généraux devraient alors pour des raisons de cohésion sociale porter sur l'essentiel consensuel, tel d'autres l'auront affirmé avec sagesse et lucidité (M. Jacques Parizeau, les Évêques, et d'autres personnes...)

*Écrit et dit en 2103.....*

Deuxième partie :

## Le biais nihiliste des débats sur la loi sur la laïcité

Des années se sont écoulées depuis la rédaction du texte précédent. Il n'a rien perdu de sa pertinence. Mais qu'avons-nous expérimenté ? Quelles observations pouvons-nous faire ?

Qu'avons-nous expérimenté, qu'avons-nous observé?

Nous avons enclenché, ou encouragé, l'effacement de symboles forts.

Depuis, la Charte des droits a intégré la loi québécoise sur la laïcité. Cependant, il n'en demeure pas moins que se débarrasser de la pratique religieuse en un temps record ne constitue pas une gloire, mais plutôt l'aveu d'une vision néfaste qui, à terme, annihilerait tous les autres attachements à des appartenances patrimoniales, comme la langue, car si *l'on meurt pour une religion, on ne meurt pas pour une langue.*

Cependant, la nature a horreur du vide... Alors, des revendications déterminées de groupes nouvellement débarqués auront libre cours et obtiendront audience auprès de la politique d'un multiculturalisme *wokiste* (*nihiliste, disons aussi une réingénierie sociale*) qui s'attaque à faire disparaître des racines originelles et fondamentales. Or, celles-ci ne peuvent être effacées sans entraîner une régression majeure des racines de l'identité distinctive et d'un sens existentiel... S'adapter à des idées ou à des situations nouvelles, certes, mais, au-delà de tout cela, *l'âme d'un peuple se transmet et perdure ou s'efface et disparaît.*

Le climat social est marqué par la violence verbale, tant sur les réseaux sociaux qu'au sein des écoles. Par ailleurs, on assiste à une recrudescence de la violence physique et psychologique, les crimes, des crimes perpétrés par des gangs de rue, des affaires de proxénétisme et de fraudes en tous genres. Nous ne vivons pas dans une société apaisée par des lois sur la laïcité ou la Charte des valeurs mais dans un climat de craintes et de perte de repères éthiques, moraux et identitaires. L'être humain a besoin de codes clairs, de comportements édifiants et de références à des vertus. Ainsi, l'approche légaliste, qui livre l'être social à des interprétations relatives et labiles, n'aura rien apporté de plus que des débats, cependant moins de foi en l'humanité en soi. Nous aurons fait fausse route ! Un peuple fort n'a pas besoin d'établir des interdictions en tout genre ; il peut instaurer des accommodements raisonnables, car il sait que les obligations d'intégration

édicte les attitudes et les comportements, ainsi que les règles de cohésion sociale agréées. Il s'appuie sur une intégration positive et sur l'adhésion à un contrat social préalable à l'obtention de la citoyenneté, voire à l'initiation des processus de demande d'immigration.

Les effets directs des actions spécifiques seront les suivants : 1) le retrait des crucifix des écoles, des conseils municipaux et des cours de justice, puis l'interdiction d'un moment de prière au début des assemblées de conseils municipaux ; 2) la suppression de la présence officielle de dignitaires du clergé séculaire lors des cérémonies civiques; 3) le remplacement des cours de religion par un cours d'éthique et de morale finalement remplacé par un cours de culture et de citoyenneté ( culture laquelle et citoyenneté à quel pays?). À la suite d'une contestation juridique, un jugement de la Cour Suprême rétablira et garantira les prérogatives des commissions scolaires anglophones en matière d'enseignement religieux, fondant ainsi deux classes différentes de citoyens. Et les provinces du ROC conservent pourtant un enseignement religieux<sup>1</sup> »  *dans un pays où la constitution est fondée sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit »*.

Je ne suis pas un spécialiste de la laïcité et des affaires religieuses, et je n'entends pas le devenir. Mais il est clair que toute nouvelle mouture de loi se heurtera inévitablement à d'autres manifestations, d'autres exactions et d'autres

---

<sup>1</sup> L'enseignement de la religion d'essence chrétienne, dans les commissions scolaires au Canada a évolué au fil du temps, notamment avec la déconfectionnalisation des écoles publiques. Au Québec, par exemple, le système scolaire est passé d'un modèle confessionnel à une approche entièrement laïque entre 1996 et 2008. Puis, l'enseignement religieux dans les écoles publiques aura été remplacé par un programme d'éthique et de culture religieuse, qui vise à offrir une perspective critique et éducative sur les différentes traditions religieuses, qui aura maintenant été remplacé par un cours connu sous le vocable Culture et Citoyenneté. Beaucoup de réingénierie de l'âme d'un peuple, ne croyez-vous pas? Un enseignement neutre, "drable" qui passe inaperçu, n'enseigne rien d'autre que le passage à une autre étape d'effacement de l'identité fondamentale.

Toutefois, certaines écoles privées et institutions éducatives confessionnelles continuent d'offrir un enseignement religieux spécifique, y compris des cours axés sur la tradition judéo-chrétienne. Le débat sur la place de la religion dans l'éducation reste un sujet d'actualité, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des droits des parents et des élèves à recevoir un enseignement conforme à leurs croyances. Ailleurs au Canada, l'enseignement religieux varie selon les politiques éducatives de chaque province. Contrairement au Québec, qui a adopté une approche laïque avec le programme d'éthique et de culture religieuse, certaines provinces permettent encore un enseignement religieux dans les écoles publiques, bien que cela soit souvent facultatif. (G. Rousseau, U, de Sherbrooke Loi québécoise sur la laïcité, un vidéo d'un colloque tenu en 2025 résume bien le contexte global). En pratique, il y aurait alors un degré moindre de liberté au Québec, cependant une dégradation marquée de valeurs culturelles fondatrices.

confrontations qui, selon la logique de l'approche légaliste, nécessiteraient une autre version renforcée et encore plus restrictive de la loi, et au recours à la clause dérogatoire. C'est une boucle sans fin que seul un changement d'approche, basé sur une affirmation inclusive de l'appartenance séculaire, peut rompre (*La certitude de la loi repose sur un sentiment de consensus, de stabilité et d'équilibre*). Ainsi le projet de loi de monsieur le ministre Bernard Drainville viserait à élargir la laïcité dans les écoles du Québec. Mais cela serait loin de faire consensus, alors que certains demandent que le texte législatif aille plus loin, et que d'autres réclament purement et simplement son retrait.

Un processus sans fin, sans consensus probant, sans apport à la cohésion sociale, ni à l'intégration positive réussie des nouveaux immigrants. On fait fausse route. Quelque chose manque qu'on aura laissé tomber. Et l'état de la situation sociale est préoccupant : violence verbale sur les réseaux sociaux, dans les écoles, augmentation progressive de la violence physique et criminelle, des crimes des gangs de rue, le proxénétisme, des fraudes... On fait violence et on menace sur les réseaux sociaux, on menace de mort même. Il n'y a plus de balises morales ni d'appel à une conscience individuelle spontanée fondée sur une éducation éprouvée. Nous ne vivons pas dans une société apaisée par des lois, dont de la laïcité, mais dans un climat de craintes et de perte de repères éthiques, moraux et identitaires. L'être humain a besoin de codes clairs, de références à des comportements exemplaires, à des vertus fondamentales. Ainsi, l'approche légaliste, qui laisse l'être social à des interprétations relatives et labiles, n'aura rien apporté de plus que des débats acrimonieux et une multiplication de règles et de règlements, mais moins de foi en l'humanité. Nous aurons fait fausse route ! Un peuple fort n'a pas besoin d'établir des interdictions en tout, de multiplier les *fonctions publiques et des codes répressifs*. En particulier, il peut consentir à des « accommodements raisonnables », car il sait que les obligations d'intégration dictent les attitudes et les comportements qui contribueraient à la cohésion sociale, car il aura clairement défini une vision positive de l'intégration dans le cadre d'un contrat social agréé préalable à l'obtention de la citoyenneté, voire au statut d'immigrant reçu. Par effacement et mollesse, on fait fausse route.

Le chaînon manquant d'une intégration réussie de l'immigration : l'engagement *préalable* éclairé à respecter les valeurs fondamentales et les patrimoines de la société d'accueil. Ainsi, à tous égards, l'article premier de la loi sur la laïcité est tendancieux voire erroné, car on voue à l'oublie la nature du socle patrimonial dans un pays dont on prétend que la devise serait : <<*Je me souviens*>>.

Les faits imposent un constat navrant qui fragilise la santé démocratique de la société civile. Nous redisons que nous observons une hausse de la violence, qu'elle soit verbale ou physique ou psychologique, un niveau croissant de criminalité, le proxénétisme lié aux gangs, un manque de respect pour les aînés, un manque de civilité, la multiplication de fraudes et une chute de l'amour du pays. Les valeurs fondamentales se fragmentent, flottent et dérivent dans les nuages légalistes. Le légalisme est promiscuité de règlements et s'ouvre à l'arbitraire non à la référence au bon jugement, et alors le manque de discernement est omniprésent et source d'injustices.

N'est-il pas temps de réintroduire l'enseignement des valeurs chrétiennes dans notre société pour que les individus et les citoyens deviennent plus respectueux des êtres humains et de la nature ? Plus de civisme et moins d'âgisme, est-ce rêver à une société idéale? Si l'on ramenait un enseignement religieux judéo-chrétien fondamental, axé sur l'amour, la compassion et le respect d'autrui, au centre de la sphère éducative ? Cela permettrait de transmettre des valeurs patrimoniales qui ont guidé la résistance, forgé l'âme du peuple et alimenté la résilience face aux difficultés historiques et à l'adversité des climats nordiques. Les écoles et les services de santé sont les courroies de transmission de la langue et de la culture ... N'est-il pas légitime de nommer tous les hôpitaux Hôtel-Dieu si ce Dieu est bon et miséricordieux et confère un sens noble à toutes les professions, à tous les métiers!

Est-ce bien judicieux d'introduire la loi sur la laïcité par un premier article qui déjà erre, soit un *CONSIDÉRANT* que la nation québécoise a des caractéristiques propres, dont sa tradition civiliste, des valeurs sociales distinctes et un parcours historique spécifique l'ayant amenée à développer un attachement particulier à la laïcité de l'État; ([1-0.3 - Loi sur la laïcité de l'État](#), 2019)?

On balaye sous le paillason de l'organisation étatique toujours croissante des réalités historiques. Croit-on trouver dans le nihilisme une inspiration salvatrice contre le naufrage identitaire? L'énoncé de l'article est fallacieux, littéralement. Car considérons que la société canadienne-française et la nation québécoise auront porté l'épée et la croix ( *Le O Canada*), que les communautés religieuses ont assumé les services d'éducation et d'enseignement public ainsi que les services de santé jusqu'aux années de la Révolution tranquille, que globalement cette société et cette nation ont des caractéristiques identitaires propres, un parcours historique spécifique lié à

l'enseignement religieux, qu'elles portent encore des filiations et des patrimoines, voire un vestige de l'attachement séculaire au catholicisme. Puis, au fil d'évolutions très récentes, la société québécoise aura développé une idéologie dite laïque sous des pressions spécifiques. Ainsi, on ne peut pas parler d'un attachement propre mais d'une évolution caractéristique vers une laïcité qui va bien au-delà de la neutralité de l'État.<sup>2</sup>

Cependant, la suppression de repères identitaires risque de diluer l'attachement à un fondement identitaire. En réalité, un raisonnement plus pertinent stipulerait que la nation québécoise est de tradition judéo-chrétienne, ce qui constituerait un premier ancrage de l'affirmation de la volonté d'engagement des nouveaux arrivants envers le pays d'accueil. En évacuant des repères identitaires, on dilue l'attachement profond.

Ainsi, au Québec, point besoin de recourir à l'autodafé ni à des lois assimilatrices : on se fait hara-kiri à soi-même ! Pourtant, que l'on le veuille ou non, une société québécoise résiliente aurait des points d'ancrage solides pour garantir la cohésion et l'unité fondatrices sur les racines du socle même des valeurs et des traditions patrimoniales. On peut être un juste critique du rôle historique du catholicisme dans la société québécoise, mais on ne saurait tout nier et donner un ton hégélien à une thèse selon laquelle cela constituerait une démarche historique révolutionnaire. Curieux que l'on associe la volonté de suppression d'une religion à un succès de société, le déni n'est pas l'avenir de l'Homme ni n'oriente dans le sens de la Justice. La laïcisation du Québec marquerait une évolution positive, mais point un progrès inconditionnel au regard de tant d'errements. Ainsi, là où je m'oppose le plus à l'énoncé radical de M. P. Bourgault contre l'omniprésence du catholicisme institutionnel au Québec (*Écrits polémiques / Pierre Bourgault*) est dans le non-dit même. Effacer l'appartenance à une tradition religieuse spécifique, serait consentir, sous la conjoncture qui est la nôtre, à l'anéantissement de la langue nationale, *car on meurt pour une religion, point pour une langue.*

Dans cette veine nihiliste, le cursus « Culture et citoyenneté » semble proposer une redéfinition académique de la culture québécoise, faite

---

<sup>2</sup> Le livre *Les Québécois*, (1980) écrit par le sociologue **Marcel Rioux**. À la suite, un chapitre complémentaire aurait pu énoncer: Aujourd'hui, bien que le catholicisme reste majoritaire, la pratique religieuse a considérablement diminué, et la diversité religieuse s'est accrue avec l'immigration. Mais, nier la place du catholicisme au sein des valeurs sociales serait nier une réalité historique fondatrice.

d'effacement et de dilution, d'un mélange de toutes les autres contributions. Il n'est alors pas étonnant que les jeunes écoutent de la musique, regardent des films anglophones et utilisent les plateformes numériques qui leur sont proposées, tout cela en assistant en masse aux spectacles des vedettes américaines programmés par des agences anglophones plutôt que de se tourner vers leurs propres artistes. *« Il n'y a pas de sous-cultures, que des cultures sous-diffusées, sous-enseignées, qu'une société sous-éduquée. »*

La religion et des valeurs séculaires ayant été éradiquées, la laïcité deviendra à bien des égards une forme de religion d'État. Et l'idéologie du multiculturalisme favorisera les demandes de tous les nouveaux arrivants vindicatifs et radicaux, car *la nature a horreur du vide*. Sur le terrain démocratique vague laissé en friche, les islamistes, par exemple, voudront ériger de nouvelles tours de l'intolérance, voudront combler l'effacement par des architectures idéologiques et les inscrire dans les dispositions de l'État ou de la société civile. Ainsi, on se serait sorti d'errements d'un catholicisme dominateur et culpabilisant pour entrer dans des tours de dogmes d'une immigration nouvelle à qui l'on n'aura point expliqué les devoirs d'intégration. Je reviens à mon sentiment premier. Il ne peut y avoir d'immigration réussie que si les personnes s'engagent à respecter les us et coutumes ainsi que le patrimoine culturel du pays d'accueil.

Il serait donc juste et raisonnable d'exiger d'un nouvel immigrant qu'il prenne volontairement l'engagement d'apprendre le français et de respecter les valeurs communes de la société et de la nation québécoise, valeurs qui sont énoncées dans la présente loi et mais dont l'article premier revu stipulerait que le Québec est une société distincte, moderne et démocratique, de langue officielle française et de tradition judéo-chrétienne. Son histoire a été enrichie par les contributions de la culture amérindienne autochtone. Ainsi, l'article premier d'une loi sur la laïcité serait plus juste et pertinent s'il reprenait clairement que *« Considérant que le Québec est une société et une nation distincte, moderne et démocratique, de langue officielle française et de tradition judéo-chrétienne. Son histoire a été enrichie par les contributions de la culture amérindienne autochtone... »*

*La formulation de l'engagement volontaire serait alors tel que déjà suggéré en Commission parlementaire (à l'Annexe joint).*

La suppression de symboles patrimoniaux, forme d'effacement identitaire qui vise à ne pas indisposer les nouveaux arrivants de symboles patrimoniaux (Noël, crèche, sapin de Noël, Crucifix, etc.) n'apporte rien en termes de tolérance et de

repères qui pourraient contribuer à la cohésion sociale ou à l'intégration positive, ni à une intégration réussie. Et, ce qui est donné gratuitement et sans conditions en services et en soins et en aides financières nous vaut du mépris si on n'inculpe pas que cela est le fruit du travail de générations de citoyens du pays d'accueil. Pourquoi s'intégrerait-on à une société incertaine, en voie vers un effacement identitaire et culturel, qui s'affadit et se dilue de toutes les influences et sans la manifestation de l'âme forte d'un peuple. Rien ne produit un pôle attractif, tout constitue une zone de désintégration. Quel est ce peuple pleutre qui participe à sa disparition par l'effacement identitaire. Si la rupture avec le catholicisme institutionnel omniprésent a effectivement permis au Québec de se moderniser rapidement, d'autres estiment toutefois qu'elle a conduit à une perte de repères culturels. Le catholicisme culturel aurait en tout état de cause un rôle essentiel à jouer. Ce repère n'est pas spontané, on doit l'enseigner et l'entretenir.

Par ailleurs, il est utile de rappeler quelques notions de la psychologie des groupes et de cohésion sociale dans un pays qui semble avoir oublié son passé : la psychologie des groupes et la cohésion sociale jouent en effet un rôle essentiel dans la préservation des traditions et de la mémoire collective. La cohésion d'un groupe repose sur des éléments tels que l'identité partagée, les valeurs communes et la transmission des connaissances et des savoir-faire patrimoniaux. Lorsqu'un peuple perd ses repères historiques, sa mémoire vive, la transmission des traditions peut servir de lien entre les générations et renforcer le sentiment d'appartenance. (Les phénomènes de groupe expliquent l'attrait accru des gangs de rue dans les pays en proie à une désintégration identitaire ou sociale. Ils répondent à un manque et comblent un besoin psychosocial; ils imposent leurs propres codes et leurs repères identificateurs.)

La cohésion sociétale est fortement influencée par la transmission de traits culturels qui façonnent l'identité collective d'un groupe. Les traditions, les valeurs et les pratiques partagées renforcent le sentiment d'appartenance et permettent aux individus de se reconnaître dans une histoire commune, de citoyens qui s'identifient dans une appartenance primitive viscérale et qui regardent dans la même direction.

L'intégration de l'immigration joue un rôle essentiel dans la cohésion sociale d'un pays. Elle repose sur plusieurs facteurs, notamment l'accès à l'emploi, l'éducation, la reconnaissance des qualifications et la participation à la vie culturelle et politique. Cependant, la culture joue un rôle crucial dans le développement de cette cohésion sociale, en créant des liens entre les générations et en favorisant l'intégration des individus. L'immigration peut renforcer la cohésion sociale lorsqu'elle est bien gérée, en favorisant la diversité et l'innovation. Toutefois, elle peut aussi poser des défis si les nouveaux arrivants rencontrent des obstacles à leur intégration dans une société en proie à un déclin identitaire. Des initiatives

existent pour améliorer cette intégration, comme des programmes de soutien linguistique et des mesures facilitant l'accès au marché du travail. Pourtant, peu est réalisé pour favoriser l'engagement spontané en faveur de l'intégration identitaire, au chant du pays et de la Nature.

Au Québec, la question de l'intégration des immigrants est souvent discutée en lien avec la langue française et les politiques d'immigration spécifiques. On y consacre des sommes énormes, sans qu'il semble y avoir d'évaluation des résultats. Et alors, espérerait-on atteindre cet objectif par une loi sur la laïcité ? Mais, on occulte l'importance du pouvoir d'intégration d'une culture forte, dans laquelle le catholicisme culturel et l'enseignement des fondements du christianisme, par exemple, se perpétueraient. On présente une toile de cohésion faible, faite de mailles faibles, voire de vides interstitiels. Comment obtenir l'intégration à une société en perte d'identité, en déclin ? Pourtant, plusieurs ouvrages et études ont été consacrés à la cohésion sociale, notamment en lien à l'intégration linguistique et culturelle au Québec. Ces travaux explorent le rôle central que joue la langue française dans la cohésion sociale et l'intégration des immigrants.

Bref, je ne vois pas comment une loi sur la laïcité pourrait contribuer à une dynamique constructive pour une nation distinctive et prospère si déjà elle erre et fait fausse route dès le premier article : <<*Considérant que...*

Auteur : M.P.  
Mai 2025

ANNEXE :

**DÉCLARATION D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE**  
**À l'intégration et au respect des valeurs communes de la société**  
**québécoise par le nouvel immigrant**

Le Québec est une société distincte, moderne et démocratique, de langue officielle française, de tradition judéo-chrétienne. Son Histoire a été enrichie de contributions de la culture amérindienne autochtone.

Le Québec accueille des personnes immigrantes venues des quatre coins du monde et perçoit leur venue comme un enrichissement humain et culturel. Le Québec offre des services aux immigrants pour faciliter leur intégration et leur participation pleine et entière à la société québécoise afin de relever les défis d'une société moderne et contribuer à la prospérité économique, à la vitalité de la langue française et à l'évolution d'une société démocratique progressiste. En retour, les immigrants doivent s'engager à s'intégrer aux valeurs communes et traditionnelles de la société québécoise et à la langue française.

Tous les Québécois ont des droits et des responsabilités. Tous doivent respecter toutes les Lois, quelles que soient leurs convictions personnelles, et les valeurs traditionnelles de la société québécoise et canadienne. En assumant ses responsabilités et ses obligations, dans le respect d'autrui, du *Bien commun* et des lois, chaque citoyen acquiert des droits de citoyens libres et égaux.

L'État québécois et ses institutions reposent sur un principe fondamental de séparation des pouvoirs politiques et religieux.

Tous les citoyens jouissent des droits et des libertés reconnus par la *Charte des droits et libertés de la personne* et d'autres *Lois*. Ils ont la responsabilité de respecter les valeurs qui y sont énoncées.

**VALEURS COMMUNES**

Les principales valeurs énoncées dans la *Charte québécoise des droits et des libertés de la personne* et d'autres *Lois* fondent le socle de la société québécoise. Ce sont les suivantes :

- Le Québec est une société libre et démocratique.
- Les pouvoirs politiques et religieux sont totalement séparés. L'État a un devoir de neutralité religieuse.

- Le Québec est une société de langue officielle française et par tradition respectueuse des diversités culturelles.
- La société québécoise est basée sur la primauté du Droit.
- Les hommes et les femmes sont égaux et ont les mêmes droits.
- L'exercice des droits et libertés individuels doit se faire dans le respect de ceux d'autrui et du Bien général.

La société québécoise est aussi régie par la *Charte de la langue française* laquelle consacre le français la langue officielle du Québec et contribue à établir un équilibre salubre à la promotion du français au sein du Canada. En conséquence, le français est la langue normale de l'Administration, de l'enseignement, des communications, du commerce interne et des affaires et du travail nommément au sein des grandes institutions publiques.

#### DÉCLARATION ET ENGAGEMENT

Ayant été informé des tenues et aboutissants de la présente déclaration et  
COMPRENANT la portée et la signification de ce qui précède

Et

ACCEPTANT de respecter les valeurs communes de la société québécoise,

JE DÉCLARE vouloir vivre au Québec dans le cadre et le respect de ses valeurs communes et de ses traditions; vouloir apprendre le français, si je ne le parle pas déjà, et le parfaire si ma maîtrise n'en est que partielle.

À défaut de respecter mon engagement, je pourrais ne pas jouir des avantages des différents programmes sociaux et des services offerts par le gouvernement québécois.

\_\_\_\_\_  
Signature du requérant

\_\_\_\_\_  
date

\_\_\_\_\_  
Signature de l'enfant à charge de 18 ans et plus

\_\_\_\_\_  
*Nota : Formule suggérée dès 2011. Ainsi l'aspirant nouvel immigrant s'engage volontairement à respecter le pays d'accueil, ce qui évite les palabres autour de mesures qui seraient jugées de nature coercitive. L'engagement est alors communiqué en tant que disposition normale, en vigueur implicitement ailleurs à travers le monde, décidée librement dans le cadre d'un contrat social légitime.*